



CANEVAS DE RAPPORT DES PROJETS FINANCÉS PAR L'INITIATIVE POUR LA FORET DE L'AFRIQUE CENTRALE (CAFI)¹

Les obligations de rapportage (narratif et financier) pour les projets recevant des financements CAFI sont rappelées dans une note disponible publiquement [ici](#)

Rapport Merci de sélectionner
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Titre du projet :	Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo – PROREP Bois-Energie
Numéro de référence MPTF du projet² :	00130492
Organisation de mise en œuvre :	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO)
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Ricarda MONDRY Représentante FAO ricarda.mondry@fao.org
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Mohamadou AW Conseiller Technique Principal FAO mohamadou.aw@fao.org

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

¹ Ce canevas est relatif à la présentation des rapports annuel et semestriel des organisations de mise en œuvre des programmes financés par CAFI. Les rapports annuels couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre. Les rapports semestriels couvrent la période du 1er janvier au 30 juin.

Oui

Non

Si oui, quand :

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet :

Le comité de pilotage du PROREP ne peut avoir lieu compte tenu de la décision de CAFI de rejeter tout décaissement et de toutes nouvelles dépenses. Par contre celle du comité du pilotage du projet financé par le Fond Vert Climat "PREFOREST" (composé des mêmes membres) est proposée d'ici mi- avril 2026 et l'occasion sera saisie pour discuter du PROREP.

Instructions pour le format du rapport

- Merci de ne pas modifier ce canevas : aucune section ne doit être supprimée, les tableaux doivent être remplis tels quels
- Le rapport doit être soumis en un seul document au format **Word**
- Les Annexes au format Excel doivent être placés dans [l'Espace collaboratif du projet](#), seuls les hyperliens des Annexes doivent figurer dans le corps du rapport.
- En plus des Annexes, placer tous les livrables finalisés du projet (rapports, études, cartes etc), les supports de communication (photos et vidéos) ainsi que les shapefiles/données spatiales dans [l'Espace collaboratif dédié du projet](#) et fournir les hyperliens à ces différents documents dans le corps du rapport dans le respect de la politique d'accès à l'information de CAFI, disponible en Annexe 1 des Termes de Référence de CAFI
- Inclure une liste des abréviations et acronymes principaux
- Numéroté toutes les pages, sections et paragraphes
- Pour rappel, les rapports annuels et leurs annexes sont rendus publics par CAFI sous format .pdf

Table des matières

1.	6	
2.	8	
3.	10	
3.1	10	
3.2	Défis inhérents au projet	7
3.3	Mesures correctives prises ou envisagées.	7
4.	1	
4.1	Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	1
5.	1	
5.1	Contributions du projet à l’atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI	1
5.2	Contributions du projet à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention	2
6.	4	
6.1	Illustration spécifique – Photos et vidéos HD	3
6.2	Stratégie et plan de communication	3
7.	9	
7.1	Décaissements	4
7.2	Suivi des Contrats	6
7.3	Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	6
7.4	Mobilisation de ressources	7
7.5	Audits	7
7.6	Révisions budgétaires	7
8.	14	
8.1	Etat d’avancement du plan de suivi du projet	7
8.2	Evaluations	8
8.3	Intégration des leçons apprises	8
8.4	Révisions programmatiques (le cas échéant)	8
9.	17	
9.1	Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables	8
9.2	Respect des standards environnementaux et sociaux	8
10.	23	
10.1	Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	11
10.2	Évaluation de la transparence et de l'intégrité	11
11.	27	

12. 27

1. Données clés du projet

Titre du projet	<i>Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo - PROREP Bois-Energie (UNJP/PRC/024/UNJ)</i>
Numéro de référence MPTF du projet	00130492
Hyperlien du document de projet ²	ProDoc
Zone(s) d'intervention(s) du projet	République du Congo Départements de Djoué - Iefini et Département des Plateaux
Institutions ou ministères de tutelle	Ministère de l'Economie Forestière (MEF)
Organisations partenaires participantes de niveau 1 ³	FAO
Budget total du projet (USD)	7 000 000 USD
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD	16/11/2021
Date de réception des premiers fonds du MPTF	18/02/2022
Date d'approbation du 1 ^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	12/10/2023
Date de clôture initiale	31/12/2026
Date de clôture révisée le cas échéant	Le Conseil d'Administration de CAFI a demandé une clôture anticipée du projet et la date reste encore à être fixée par CAFI. Une fois la date fixée un rapport final sera produit avec toutes les réalisations du projet.
Dépenses du 01/01 au 31/12 de l'année de rapportage	541 316USD
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l'année de rapportage	5 421 146 USD
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	4 510 000 USD reçus

² L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ. Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

³ Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

	Taux de consommation = 120 %
Date et hyperlien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	Octobre 2025: une vérification indépendante a été commanditée par CAFI. L'objectif était de procéder à une vérification indépendante du projet afin de déterminer si les rapports du projet sur la réalisation des indicateurs et son système de suivi et d'évaluation sont conformes aux critères spécifiés. La décision du Conseil d'Administration de CAFI sur le déboursement de la dernière tranche, comme indiqué dans ce lien EB.2026.03-Decision-Congo-2eme-tranche-PROREP.pdf , était tributaire à certaines conditions dont une vérification indépendante positive du programme

2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Présentez de manière concise dans le tableau ci-dessous les avancées et réalisations les plus importantes de votre projet. Ce tableau doit **mettre en évidence de manière synthétique les progrès et résultats MAJEURS** du projet en dégagant de manière claire et concise :

- 1) celles de la période sous-examen (semestre ou année),
- 2) celles depuis le début du projet.

Si besoin, placer les livrables dans [l'Espace collaboratif Google Drive CAFI](#) et fournir des hyperliens pour tous les livrables (rapports, études, documents de politique, cartes, plans etc.). Les livrables qui figurent dans ce tableau doivent être finalisés et non pas ceux prévus. Merci de préciser l'année de réalisation le cas échéant.

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Effet 1 : Les prélèvements et la consommation non durables de bois énergie sont réduits	
1^{er} indicateur effet : Quantité des émissions de CO₂ évitée	
<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Quantité de des émissions de CO₂ évitée</u> : - 1 066,23 t CO₂-eq ● <u>Production de plants</u> : Au deuxième semestre 2025 le projet a initié une commande de production de 1 300 000 plants. Les plants utilisés en 2025 sont ceux des commandes initiées en 2024 auprès des structures sous tutelle du MEF dont 275 000 plants par le P_{RO}NAR et 1 000 000 plants par le SNR ● <u>Préparation des terres</u> : 1 489 ha ont été préparés ou en préparation (en 2025) dont : 466 ha préparés et plantés, 410 ha labourés, quadrillés, troués et prêts à être plantés et 613 ha labourés ● <u>Plantation</u> : Au total 466 ha ont été plantés en 2025 (270 entre février et mai 2025 et 	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Quantité de des émissions de CO₂ évitée</u> : - 1 486,87 t CO₂-eq ● <u>Production de plants</u> : 1 000 000 plants ont été produits en 2023, 1 050 000 plants en 2024 et 197 000 plants en 2025 (141 000 avec SNR et 56 000 avec P_{RO}NAR). Au total 2 247 000 plants sont produits et 1 328 000 plants sont en production (1 159 000 avec SNR et 169 000 avec P_{RO}NAR). Au 31 décembre 2025, 339 000 plants étaient disponibles pour la plantation et plus de plants seraient disponibles au fur et à mesure, du fait que le processus de production avait été déjà engagé avant la décision de CAFI de rejeter le dernier décaissement. ● <u>Préparation des terres</u> : Au total 2 189 ha ont été préparés ou sont en préparation, dont 1 489 ha en 2025 ● <u>Plantation</u> : Total = 1 028 ha (472 ha en 2023 + 90 ha en 2024 et 466 ha en 2025) ont été plantés dont 513,5 ha sous régime agroforestier.

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
<p>196 ha entre octobre et décembre 2025), dont 366,5 ha sous régime agroforestier.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Accès à la terre</u> : en 2025, 240 bénéficiaires ont été installés dans les plantations. Sur ces 240 installés 231 ont des contrats attestant l'accès à la terre déjà signés. ● <u>Plans d'affaire</u> : 0 plan d'affaire-type 	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Accès à la terre</u> : Au total 340 bénéficiaires ont été installés dont 331 avec des contrats d'accès sécurisé à la terre. Ces chiffres ont évolué depuis fin décembre compte tenu du fait que ces activités étaient en cours et ne pourraient s'arrêter. Ces chiffres seront mis à jour avec le rapport final du projet ● <u>Plans d'affaire</u> : 13 plans d'affaire-type réalisés. qui sont des modèles économiques avec des indicateurs financiers (taux de rentabilité, Valeur Actuelle Nette) ont été actualisés suite au changement observé en termes de planification.
<p>2ème indicateur : Augmentation du revenu monétaire des bénéficiaires directs du projet (y compris les femmes, les jeunes et les populations) Effet : (...)</p>	
<p>Les bénéficiaires disposant des contrats d'utilisation des terres ont choisi de se constituer en plateforme de vente des produits issus de l'agroforesterie, en effet, 5 plateformes ont été constituées avec 5 contrats de vente des produits issus de l'agroforesterie et 5 contrats facilitant l'accès aux services financiers.</p> <p>Un échantillonnage fait sur le revenu de quelques bénéficiaires montre une tendance positive d'augmentation du revenu moyen des ménages échantillonnés. Ce suivi des revenus sera assuré par le projet PREFOREST</p>	<p>5 plateformes de vente des produits issus de l'agroforesterie ont été constituées avec 5 contrats de vente des produits issus de l'agroforesterie conclus</p>

3. Défis de mise en œuvre

Présentez les défis et difficultés qui ont caractérisé la période de rapportage (semestre/année) ainsi que, le cas échéant, les mesures prises pour les surpasser.

3.1 Défis liés au contexte du pays

- **Démarrage tardif du projet** : Le démarrage du projet a pris du retard dû essentiellement à la nécessité de mieux clarifier l’ancrage du projet au niveau des structures du gouvernement et les arrangements institutionnels de sa mise en œuvre. Le premier protocole d’accord avec le gouvernement a été signé en avril 2023 avec le PRONAR pour la production de plants et l’allocation des terres au projet par le gouvernement est intervenue en May 2023. Bien que l’accord du projet soit signé en février 2022, les activités de mise en œuvre effective du projet y compris la préparation des campagnes de plantation ne pouvaient commencer qu’après la définition claire des arrangements institutionnels et l’allocation des terres par le gouvernement. Ainsi la première campagne de plantation n’a eu lieu qu’en octobre 2023. Ce démarrage tardif a eu comme conséquence le décalage des échéances des livrables du projet affectant ainsi en partie les résultats de la vérification indépendante.
- **Variation du rythme saisonnier** : Outre la perception des acteurs de terrain concernant le raccourcissement de la saison des pluies, de fortes variations de cette dernière ont été observées. Elles se traduisent par un démarrage tardif, une fin précoce, ainsi qu’une diminution de la quantité globale des précipitations, déjà constatée au cours des années précédentes et confirmée lors de la première campagne de plantation. Pour cette année un changement a été constaté entre fin décembre 2025 et fin février 2026. En effet, de fortes précipitations ont été enregistrées et de façon continue durant cette période habituelle de saison sèche. Malheureusement la planification des activités n’a pu capitaliser sur ce facteur externe pour continuer les activités de plantation. Un suivi et une adaptation deviennent nécessaires en fonction des changements des cycles climatiques et/ou saisonniers.

3.2 Défis inhérents au projet

- **Gestion du projet et personnel** : La gestion du projet a connu une période de transition exceptionnelle (2024-2025) marquée par la vacance simultanée de plusieurs postes clés (représentant de la FAO, conseiller technique principal, responsable des opérations, spécialiste du suivi et de l’évaluation, référent technique principal du projet, coordinateur départemental). Bien que des dispositions provisoires aient été mises en place pour assurer un minimum de continuité, elles n’ont pas pu se substituer entièrement à un effectif permanent. Cette situation a temporairement affecté la mise en œuvre des activités. Il est important de noter que la difficulté de recrutement et de maintien du staff n’est pas rare notamment pour des projets menés dans des contextes complexes.
- **Retard de mise en œuvre** : En 2025 le projet visait à mettre en place 1 734 ha d’agroforesterie pour atteindre une superficie totale de 2 306 ha et préparer 394 ha pour la saison de mars 2026. Malheureusement le projet n’a pu préparer que 1 489 ha et planter 466 ha, dont 366,5 ha en régime agroforestier. Ceci est dû entre autres à la proposition en début de décembre par CAFI d’arrêter le projet suite aux résultats de la vérification indépendante alors que les activités de plantation étaient en cours, et aux pannes répétitives des camions de livraison de plants.
- **Taux de mortalité élevés des plants** : Le projet a enregistré des mortalités non négligeables durant l’année 2024 et 2025 avec des taux moyens de 50–60% notamment au niveau du site d’Oniamva dans le district de Ngo. La mortalité a été plus prononcée sur les parcelles avec l’espèce *Acacia mangium*. Pour adresser cette situation, le projet s’est appuyé sur les services de l’Institut National Forestier pour en faire le diagnostic et proposer des solutions. Les résultats de ce diagnostic est détaillé au niveau de la section : 3.3 Mesures correctives prises ou envisagées

- **Suivi et évaluation (S&E)** : La FAO reconnaît les lacunes du système de suivi et d'évaluation du projet notamment durant la période de vérification indépendante, en raison de la vacance prolongée du poste de spécialiste S&E, de mars 2024 au 31 janvier 2025, et de l'absence d'un coordinateur au sein du département pour assurer le suivi de terrain. Ces vacances de poste ont entraîné des répercussions négatives sur le processus d'assurance qualité des travaux menés par le partenaire d'exécution, le GRET. Les fiches de suivi des plantations et des bénéficiaires n'étaient pas renseignées de façon systématique et de façon convenable par les animateurs sur le terrain.

3.3 Mesures correctives prises ou envisagées

- **Gestion du projet et personnel** : Comme indiqué précédemment, le projet a connu une période de transition exceptionnelle, marquée par une instabilité au niveau de plusieurs postes clés de direction et de supervision entre 2024 et 2025. La FAO a mis en place un soutien technique et opérationnel provisoire afin d'assurer la continuité ; toutefois, ces dispositions n'ont pas pu remplacer entièrement le personnel permanent et ont entraîné certaines lacunes techniques et des retards. En mi-janvier 2026, tous les postes ont été pourvus, ce qui a permis l'accélération de la mise en œuvre des activités du projet pour combler le retard acquis. Ainsi le poste de :
 - **Représentant de la FAO en République du Congo** (responsable du budget du projet – chargé de la responsabilité financière, de la conformité et de la supervision générale au niveau national) qui était vacant de septembre 2024 à janvier 2026, à la suite du départ à la retraite de l'ancienne représentante a été pourvu. Une nouvelle représentante de la FAO dans le pays, a pris ses fonctions le 9 janvier 2026. Pendant la période de transition, le représentant de la FAO au Burundi a assumé le poste par intérim, en plus de ses obligations de représentant permanent au Burundi. Si cet arrangement a assuré la continuité de la représentation, il est cependant limité quant à la supervision et le suivi quotidiens au niveau national.
 - **Conseiller technique Principal (CTP) du projet** (responsable de la direction technique générale et de la gestion quotidienne du projet sur le terrain). Le poste de CTP était vacant depuis novembre 2024. Un nouveau CTP permanent a rejoint l'équipe le 1er décembre 2025. Bien que des dispositions provisoires aient été prises en matière d'assistance technique pour assurer la continuité durant la période de vacance du poste, celles-ci étaient nécessairement limitées en durée et en portée.
 - **Chargé des opérations du projet** (responsable des processus opérationnels et administratifs quotidiens, il veille à la mise en œuvre opérationnelle harmonieuse, conforme et efficace du projet). Ce poste était resté vacant du 13 juin 2024 au 16 février 2025, ce qui a affecté la rapidité des processus opérationnels et du suivi administratif. Un nouveau chargé des opérations a pris fonction en février 2025.
 - **Spécialiste du suivi et de l'évaluation** (chargé de mettre en place le système de suivi et d'évaluation et de faciliter les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet, en garantissant le contrôle de la qualité des données et leur circulation). Ce poste est resté vacant de mars 2024 au 31 janvier 2025, ce qui a considérablement affecté le suivi des activités, les mécanismes de collecte des données et la qualité des données.
 - **Reférant technique principal (LTO) du projet** – chargé de la supervision technique et de l'assurance qualité du projet. Le poste de LTO est vacant depuis juin 2025. Le processus de recrutement pour ce poste est toujours en cours.

Il est important de noter que le projet a procédé au recrutement de la Coordinatrice départementale en octobre 2025 pour un suivi quotidien des activités de terrain et coordination avec les partenaires de mise en œuvre. Ce recrutement a aussi permis d'accroître l'intégration du genre notamment au niveau de l'équipe technique du projet.

Tous ces postes sont essentiels à la bonne mise en œuvre du projet et sont tous désormais pourvus, à l'exception de celui de responsable technique, dont la prise de fonction est prévue prochainement. Il convient de noter que le projet PROREP est un cofinancement du projet PREFOREST, et que ces postes

sont communs aux deux projets. Le projet PREFOREST prendra le relais pour assurer le suivi des activités de PROREP après la clôture de ce dernier.

- **Retards de mise en œuvre** : L'annonce de la proposition de CAFI d'arrêter les activités du projet a été communiquée en décembre 2025 alors que les activités de plantation étaient en pleine exécution. Cette situation a eu un impact sur l'évolution des activités pendant la saison de plantation. L'UGP et CAFI sont en train d'étudier les différentes modalités pour une clôture ordonnée, responsable et conforme aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.
- **La mortalité des plants** : Pour adresser le problème des taux élevés de mortalité constaté notamment dans le site Oniamva (district de Ngo), la FAO a confié au Centre de recherche forestière du Congo (IRF) en octobre 2025, une mission de diagnostic visant à évaluer les taux de survie. Cette mission a mis en évidence une combinaison de contraintes édaphiques et climatiques, de pratiques sylvicoles sous-optimales et de facteurs biotiques potentiels. Sur la base de ces conclusions, des mesures correctives ont été prises, notamment une révision du choix des espèces en remplaçant l'*Acacia mangium* par l'*Acacia auriculiformis* qui semble mieux s'adapter dans cette zone avec des taux de survie plus élevés, un renforcement des pratiques d'entretien (désherbage, élagage, paillage) et le regarnissage des parcelles à forte mortalité. Il est prévu, à travers d'autres arrangements de conduire des études de suivi par l'IRF afin de réaliser des évaluations entomologiques et des analyses de sol, qui permettront d'élaborer une stratégie ciblée de fertilisation et de lutte contre les ravageurs visant à améliorer encore les taux de survie lors des saisons de plantation actuelles et futures.
- **Suivi et évaluation (S&E)** : Pour pallier le défi sur le suivi et évaluation, le projet a procédé au :
 - Recrutement d'un nouveau spécialiste en suivi et évaluation (1er février 2025) et déploiement d'une coordinatrice départementale (1er octobre 2025) afin d'assurer le suivi sur le terrain, l'assurance qualité et la coordination avec le GRET et le SNR.
 - Il est aussi prévu le recrutement d'un spécialiste SIG en 2026 pour renforcer la qualité des données spatiales. En attendant, le projet PROREP ainsi que PREFOREST s'appuient sur le soutien du spécialiste SIG de SYNA-MNV pour le contrôle de qualité des données géospatiales
 - Développement continu d'un système de suivi et d'évaluation robuste utilisant l'outil Open Foris Ground de la FAO, en synergie avec le projet SYNA-MNV. Le développement du questionnaire d'utilisation pratique de cet outil et la formation des animateurs se feront en étroite collaboration avec SYNA MNV et PREFOREST pour assurer le suivi géospatial, le contrôle de la qualité des données et la vérification des progrès au niveau des parcelles.
 - Collaboration étroite avec le GRET pour intégrer des outils de suivi complémentaires, des modèles de rapports et une archive de données partagée, garantissant la cohérence dans le compte rendu des réalisations, des indicateurs et des défis.
 - L'élaboration d'une fiche d'identité pour chaque parcelle et est mise à jour après chaque visite des animateurs.
 - Production régulière de cartes de suivi et mise en place d'une archive physique des données relatives aux plantations et aux bénéficiaires au sein du GRET et qui sera reprise par PREFOREST après la fermeture du PROREP.
 - Réunions régulières d'examen multipartites (FAO, SNR, GRET) pour évaluer les campagnes de plantation et renforcer la coordination.

Ces mesures ont été développées avant la décision de CAFI de rejeter la demande de déboursement de la dernière tranche. Ces mesures vont continuer dans le cadre du projet PREFOREST (cofinancé par le PROREP) pour asseoir un système de suivi robuste de ces plantations et de leurs bénéficiaires à travers d'autres arrangements de mise en œuvre.

4. Evaluation de la performance du projet

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

- En utilisant le cadre logique du projet tel que validé dans le document de projet (ou tel que révisé et approuvé par le comité de pilotage le cas échéant), veuillez renseigner le tableau ci-dessous afin d'évaluer la performance du projet au niveau des produits et indicateurs. Merci de **lister l'ensemble des produits du projet** et de démultiplier les lignes, le cas échéant, si un produit contient plusieurs indicateurs
- Ce tableau constitue la source principale d'évaluation de la performance du projet. Il permet de suivre à la fois :
 - les progrès réalisés durant la période de rapportage ;
 - les résultats cumulés depuis le début du projet ;
 - l'avancement par rapport aux cibles initiales ou révisées.
- Les commentaires doivent porter sur l'analyse des écarts, des tendances observées et des facteurs explicatifs (positifs ou négatifs). Les informations figurant dans ce tableau ne doivent pas être répétées sous forme narrative ailleurs dans le rapport.

Tableau évaluation de la performance :

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Commentaires ⁶	
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ⁴	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente	Valeur atteinte durant la période de rapportage	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ⁵
Produit 1.1 Des plantations agroforestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en	Nombre de bénéficiaires disposant de droit d'accès	500 (30% femmes)	N/A	N/A	0	100 (56% de femmes)	231 (51% de femmes)	331 (50% de femmes)	66%	345 bénéficiaires ont été installés dont 331 avec des contrats déjà signés dans l'attente du

⁴ Fournir en commentaires dans le tableau la documentation officielle (**décision des organes de gouvernance**) soutenant la **révision de la cible** le cas échéant

⁵ Calculer quand ce sont des indicateurs numériques. Indiquer une valeur estimative entre 0% et 100% pour les indicateurs non numériques (0% si les activités contribuant à l'atteinte du résultat en question n'ont pas commencé et 100% si les activités ont été réalisées et le résultat atteint)

⁶ Les commentaires doivent inclure les raisons pour les progrès significatifs, les retards ou changements.

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ⁵	Commentaires ⁶
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ⁴	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente	Valeur atteinte durant la période de rapportage	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		
bois-énergie de Brazzaville sont établies	sur les terres sécurisées (% femmes)									projet de révision de l'ensemble des contrats recommandée par la vérification. Le processus d'installation des bénéficiaires avait été déjà entamé et ne pourrait être interrompu si non la plupart des ha plantés surtout entre octobre et décembre 2025 n'auraient pas de bénéficiaires. Les contrats restants étaient aussi à la signature de l'entité gouvernementale (PRONAR). Ces chiffres seront mis à jour avec le rapport final du projet
	Nombre de bénéficiaires formés aux techniques agroforestières (% femmes)	500 (dont 30% de femmes)	N/A	0	0	110 (53%)	235 (33%)	345 (40%)	69%	Les formations conduites pour les nouveaux bénéficiaires se focalisaient plus sur la conduite de système d'agroforesterie. Des formations à partir de l'année 2025 ont été plutôt des encadrements

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ⁵	Commentaires ⁶
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ⁴	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente	Valeur atteinte durant la période de rapportage	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		
										techniques en cascades sur les itinéraires techniques compte tenu du niveau d'éducation des bénéficiaires. Il est prévu dans le cadre d'autres projets notamment celui de PREFOREST de faire des formations plus approfondies sur l'entretien des plantations (élagage, éclaircies, rotation, production du bois et du charbon de bois,) une fois que les parcelles atteignent ce stade atteint
	Nombre d'hectares de plantations agroforestières à vocation énergétique établies (incluant leur géoréférencement)	2700	N/A	1734	0	562 dont 147 ha en régime agroforestier	466 dont 366.5 ha en régime forestier	1028 dont 513.5 ha en régime agroforestier	38%	L'installation des bénéficiaires et l'introduction du système agroforestier ont été faites de façon progressive. La stratégie était de mettre en place en premier les cultures forestières avec des arbres uniquement (notamment pendant la

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ⁵	Commentaires ⁶
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ⁴	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente	Valeur atteinte durant la période de rapportage	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		
										première saison de plantation (Mars-Avril et Oct-déc. 2023) ensuite procéder à l'installation des bénéficiaires et de système agroforestier. Ceci permettra entre autres aux jeunes arbres de prendre un peu d'avance sur les cultures vivrières notamment le manioc pour minimiser la compétition et produire un bois d'énergie
	Productivité (en tonnes/hectare, pour chaque culture agricole) sur les surfaces soutenues par les programmes	0	N/A	N/A	0	0	0	0	0%	Le suivi de la production et de la productivité a été entamé avec un échantillon très réduit. Cette activité va être extrapolée à tous les bénéficiaires et sera prise en charge entre autres par PREFOREST

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats				Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ⁵	Commentaires ⁶
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ⁴	Visée pour la période de rapportage	Valeur de référence	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage annuelle précédente	Valeur atteinte durant la période de rapportage	Valeur cumulée à la fin de la période de rapportage		
	Volume total de produits issus de l'agroforesterie vendus à travers les contrats d'achat établis (tonnes)	0	N/A	N/A	0	0	0	0	0%	Même commentaire que ci-dessous
	Nombre d'outils de communication et de visibilité produits et vulgarisés	0	30	3	0	20	0	20	67%	

Le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) approuvé par le comité de pilotage du projet doit être déposé dans l'Espace collaboratif du projet.

Hyperlien vers le PTBA approuvé : ...[PTBA 2025 - Google Drive](#)

Le PTBA constitue le document de référence pour l'analyse de la performance du projet. Les écarts significatifs entre la planification (PTBA) et les résultats observés doivent être reflétés et expliqués directement dans la colonne « Commentaires » du tableau ci-dessous, ainsi que, le cas échéant, dans la section 3 « Défis de mise en œuvre ».

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

En concordance avec les décisions du Conseil d'Administration de CAFI, veuillez cocher les effets de CAFI auxquels le projet contribue.

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Renseigner, en fonction de la nature du projet, l'annexe 1 ou 2 disponible [ici](#).

- ❖ **Projet à composante territoriale / utilisation des terres :** **remplir l'annexe 1.** Les explications relatives aux indicateurs contenues dans cette annexe 1 se trouvent dans le document lui-même.
 - Pour tous les projets avec une composante d'utilisation des terres (territoriaux) dont les indicateurs requièrent des données géoréférencées, merci de fournir dans [l'Espace collaboratif de votre projet](#)⁷ les shapefiles pertinents conformément aux [Lignes directrices de rapportage des données cartographiques](#).
 - Il est attendu des projets d'utilisation des terres et de certains projets sectoriels (comme ceux qui portent sur la substitution au bois-énergie, ou sur les mines et hydrocarbures) qu'ils

⁷ Une matrice avec le lien d'accès vers l'Espace collaboratif individualisé et privatif de chaque projet est disponible [ici](#)

estiment leurs contributions aux réductions d'émissions, comme décrit dans les Lignes directrices Suivi & Evaluation adopté le 13 novembre 2023.

- ❖ **Projet approche habilitante : remplir l'annexe 2.** *On n'attend généralement pas des projets habilitants qu'ils calculent leur contribution à la réduction des émissions. Si des estimations sont fournies, les hypothèses doivent être clairement expliquées.*

Merci de déposer l'annexe correspondante à votre projet dans [l'Espace collaboratif \(CAFI- votre projet\) Google Drive](#) et d'indiquer l'hyperlien ici :

Le rapport est considéré incomplet sans l'une de ses deux annexes et sans les shapefiles le cas échéant.

5.1.1 Matrice des bénéficiaires

Renseigner la matrice des bénéficiaires en prenant en compte l'encadré « bénéficiaires » en annexe 3 de ce canevas et dans la politique et les Lignes directrices de suivi évaluation de CAFI. Noter que certains bénéficiaires peuvent se situer sous plusieurs piliers, et qu'il n'est donc pas nécessaire que les totaux par effet correspondent au nombre total de bénéficiaires.

Effet	Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
Aménagement du territoire					
Energie	345 (40 % de femmes, 17% des populations autochtones)	<u>Haute</u> . Ces agriculteurs, bénéficiaires directs du projet, reçoivent des terres sécurisées par l'État pour mener leurs activités et un accompagnement régulier en nouveaux intrants (équipement, semences etc.) et en renforcement de capacités sur toute la durée du projet. L'appui touche la mise en place des plantations avec des cultures d'acacia à l'entretien des parcelles, l'apport d'intrant et des semences par la mise en place des cultures vivrières intercalaires, le développement d'un plan d'affaire, l'appui à la commercialisation des produits, la recherche de financements etc.	1 793	<u>Basse</u> . Ces bénéficiaires indirects ont été touchés par les campagnes de sensibilisation à l'échelle de districts. Ils bénéficient indirectement des cultures vivrières et des opérations culturelles de mise en place des plantations, des activités économiques découlant de l'agroforesterie (préparation de terrain, plantation, sarclage etc.) et de la vente ainsi de l'autoconsommation locale du bois énergie.	

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI

Effet	Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
Agriculture	345 bénéficiaires installés ont été formés (40 % de femmes et 17% des populations autochtones)	Moyenne. Les populations savent déjà planter, mais la formation a aidé a apporté une connaissance sur la plantation des arbres à grande échelle. La pratique de production de l'agriculteur moyen au Congo est de 0,5 ha par acteur agricole. Ils ont appris à cultiver sur des grandes étendus de façon organisée.	800 bénéficiaires	Avec le temps, les pratiques agroforestières avec le bois d'Acacia pourront être répliquées par d'autres agriculteurs non bénéficiaires avec les revenus que génèreront les ventes de bois énergie ou l'autonomie de chaque bénéficiaire en bois énergie pour sa propre consommation de ménage.	
Forêts					
Foncier	345 installés (40 % de femmes et 17% des populations autochtones)	Haut. La majorité des communautés dans les zones d'intervention du projet ont accès au foncier par location des terres. Ces hommes et ses femmes notamment les peuples autochtones font actuellement des économies considérables. La location d'un ha de terre pour une année de culture coute 75 USD. La fourniture des terres en plus de la sécurité fait économiser par bénéficiaires 450 USD/ha pour une durée de 6 ans.	1380 bénéficiaires indirects	Un acteur économique avec revenu au Congo prend en charge au moins 4 personnes dont les enfants. Les membres des ménages ou des familles des bénéficiaires se trouvent impactés par les économies réalisées par les bénéficiaires ainsi que par les revenus générés par les bénéficiaires direct par les activités réalisées sur les terres sécurisées.	
Mines et infrastructures					
Démographie					
Gouvernance					
Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci-dessus)	345		2593		

5.2 Contributions du projet à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

Dans le cadre du financement CAFI, le pays dans lequel vous intervenez s’est engagé à la réalisation de Jalons tels que définis dans une Lettre d’intention. C’est ainsi que tous les projets financés par CAFI intègrent les Jalons de la LOI dans leur programmation et, ont pour obligation de rapporter sur l’état d’avancement des différents Jalons.

La matrice simplifiée ci-dessous permet de renseigner la contribution du projet aux différents Jalons.

N° du jalon dans la LOI ⁸	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
Jalon 7.1 (décembre 2025)	La politique sectorielle de l’énergie privilégiant les alternatives durables à la consommation bois énergie issu de ressources non renouvelables est mise en œuvre et notamment la mise en place des plantations forestières pour la production du bois-énergie.	Plantation de 466 ha dont 366,5 ha sous régime agroforestier	1028 ha de plantations sont mis en place dont 513,5 ha sous régime agroforestier.	Les taux élevés de mortalité des plantations, estimés à 40 % en 2023-2024 et à 30 % entre février et mai 2025, ont conduit l’UGP à mandater l’IRF pour analyser les causes. L’évaluation a révélé une combinaison de contraintes édaphiques et climatiques, de pratiques sylvicoles inadéquates et de facteurs biotiques. En réponse, plusieurs mesures ont été adoptées : révision du choix des espèces en privilégiant <i>Acacia auriculiformis</i> , amélioration des techniques d’entretien, regarnissage des parcelles les plus touchées et acquisition d’un camion-citerne pour l’arrosage en période de sécheresse.

6. Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

Chaque exemple doit s’accompagner de photos haute résolution et/ou des hyperliens vers les produits (sites web, articles presse, témoignages etc.) avec légendes, des cartes si pertinentes et des informations explicatives détaillées.

Les photos, vidéos et supports visuels doivent être déposés dans [l’Espace collaboratif Google Drive \(CAFI-votre projet\)](#) et les hyperliens des documents doivent être fournis ci-dessous.

⁸ Les Lettres d’intentions sont accessibles dans ce dossier :

https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNloagyZPwZHDP?usp=drive_link

Le Secrétariat de CAFI (et du FONAREDD en RDC) choisira des exemples et des photos qui seront publiés dans le rapport annuel global, les sites web du Fonds et ceux seront sujets de reportages ou blogs spéciaux.

Le projet de publication de bulletins semestriels a connu un retard au cours de l'année. Avec l'absence d'un spécialiste en charge de la communication, le projet n'a pas rendu public à grand échelle les progrès réalisés. Toutefois, des communications détaillant les difficultés et progrès réalisés en 2025 ont été faites auprès des comités locaux, aux membres des comités technique et de pilotage.

Fournir un ou plusieurs exemples détaillés d'une action/intervention spécifique mettant en valeur les progrès réalisés par le projet.

Plusieurs missions de suivi des activités du projet ont été réalisées par les différents experts du projet. Parmi ces missions on peut noter :

- Mission sur Open Tenure :

Du 30 septembre au 04 octobre 2025, une mission pilote s'est tenue à Ngo, dans le Département des Plateaux, pour tester la mise en œuvre du logiciel Open Tenure dans le cadre du projet PROREP. Cette mission a mobilisé plusieurs parties prenantes, notamment le ministère de l'Économie Forestière (via les coordonnateurs nationaux des projets PREFOREST et SYNA-MNV/REDD+), la FAO, et le Gret. L'objectif principal était de tester l'outil Open Tenure pour la cartographie des parcelles des bénéficiaires ayant obtenu des droits d'usage. Cette mission a permis de réaliser des résultats comme : la mise en œuvre de l'outil Open Tenure sur 40 parcelles. La mise en place d'un serveur communautaire placé à la FAO pour la gestion des données. L'élaboration de 40 rapports de bénéficiaires, en cours de signature par le coordonnateur national du projet.



Collecte de données avec une bénéficiaires sur le site d'Oniamva



Réunion de validation des superficies dans le serveur communautaire



Réunion de briefing avec les partenaires

- Mission conjointe de suivi des activités de terrain et échanges avec les parties prenantes dans la mise en œuvre du PROREP sur les sites de Ngo et de Ignié :

Du 26 au 29 décembre 2025, une mission conjointe composée de l'UGP du projet et du secrétariat permanent de CAFI s'est rendue dans les sites de Ngo et de Ignié pour faire un état des lieux des plantations avec toutes les parties prenantes ; échanger sur les difficultés et approches de solution pour améliorer l'itinéraire technique dans le cadre de la mise en place des plantations ; définir les stratégies de collecte et de rapportage des données issues du terrain à toutes les parties prenantes, visiter les deux sites, rencontrer les bénéficiaires.

Bien que certains défis persistent, notamment dans des plantations enherbées ou desséchées, des efforts remarquables ont été constatés en termes des superficies de terres préparées et plantées. Ces actions témoignent d'une volonté d'intensifier la lutte contre la déforestation par la mise en place des plantations agroforestières. Au cours de la visite, l'équipe a rencontré quelques bénéficiaires en pleine activité de récolte de manioc (ancien bénéficiaires), ainsi que d'autres en pleine activité de plantation. La mission a relevé la motivation élevée des bénéficiaires du projet et leur engagement pour les objectifs du projet. La mission a aussi été l'occasion de visiter des parcelles du PROREP qui ont servi comme projet pilote de PSE et dont le succès a été présenté à la COP30 à Belem au Brésil.

La mission a aussi permis de visiter la pépinière de **Ombima** gérée par le PRONAR et celle de **Mbouembé Lefini** gérée par SNR pour la production de plants. Dans l'ensemble, la production des plants continuent normalement bien qu'un stress hydrique a été noté au niveau des plants au niveau de la pépinière d'Ombima



Parcelle agroforestière : Combinaison *Acacia auriculiformis* et Manioc



Production de manioc sur un des ha d'un bénéficiaire



Une bénéficiaire autochtone



Quelques planches de plants au niveau de la Pépinière de **Mbouembé Lefini** du **SNR**

- La distribution des kits agricoles aux nouveaux bénéficiaires s’est poursuivie en 2025 pour leur permettre de planter et d’entretenir leurs parcelles.



Des bénéficiaires avec leurs kits agricoles

6.2 Stratégie et plan de communication

Décrivez brièvement votre stratégie de communication (les cibles, les objectifs pour chaque cible et comment vous avez prévu d’atteindre ces objectifs avec votre plan de communication).

Fournir un bref descriptif des efforts entrepris pour promouvoir CAFI (et le FONAREDD en RDC) y compris via l'utilisation de logos dans les publications finales du projet, sur le site du projet, et dans les ateliers avec les partenaires et parties prenantes, photos et hyperliens à l'appui.

Utilisez et reproduisez le tableau ci-dessous afin de décrire vos efforts de communications :

Nom du projet de communication	Mise en place des panneaux de visibilité		
Date de début du projet de communication	Mars 2025	Date de fin du projet de communication	Fin du projet
Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s'insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :			
Audience	Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)		Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)
Grand public/Communauté, Partenaires du projet, Institutions nationales, ONG & société civile.	Le projet et son impact restent connus des communautés locales et des autres parties prenantes au niveau national.		

Nom du projet de communication	Distribution de 200 affiches portant sur les informations du projet.		
Date de début du projet de communication	Février 2025	Date de fin du projet de communication	Juin 2025
Objectifs du projet de communication :			
	Communiquer, développer et maintenir la visibilité du projet.		
Audience	Résultat en termes de communication	Lien aux outils de communication	
Tous Publics (Partenaires du projet PREFOREST, Partenaires du Projet PROREP, Peuples autochtones et communautés locales	Le projet est connu des parties prenantes.		

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

Sur les transferts reçus, indiquer le niveau de décaissement global ainsi que le niveau de décaissement annuel en incluant le budget prévisionnel pour l'année et le décaissement effectif.

Les montants engagés mais non décaissés peuvent être rajoutés dans la dernière colonne du tableau.

a) Taux de décaissements du projet.

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de projet (indiquer si révision)	C) Budget prévu pour la période de rapportage (semestre) selon PTBA 2025 Validé	D) Dépenses Annuelle (2025)-	E) Solde au 31/12/2025	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulé depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Effet 1: Les prélèvements et la consommation non durables de bois énergie sont réduits	5 405 298	815 850	452 498	363 352	55,46%	125%	1,281,576
Produit 1.1. Des plantations agroforestières et forestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville sont établies	5 405 298,00	815 850	452 498	363 352	55,46%	125%	1,281,576
A 1.1.1 Sélection des bénéficiaires et transfert des droits d'accès sur les terres du PRONAR	114 138,00	0	0		-	85%	-
A 1.1.2 Élaboration des plans d'affaire durables pour le déploiement des plantations	212 467,00	0	0		-	52%	-
A 1.1.3 Établissement et suivi des plantations forestières et agroforestières	5 048 166,00	800 000	452 498	347 502	56,56%	130%	1,281,576
A 1.1.4 Déploiement du plan de communication et sensibilisation	30 528,00	15 850	0	15 850	0%	87%	
Total Coûts Résultats	5 405 298,00	815 850	452 498	363 352	55,46%	125%	1,281,576
Total Coûts M&E			-	-		-	0
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)	1 136 758,00	403 019	53 405	349 614	13,25%	89%	0
Coût Total Indirect	457 944,00	85 321	35 413	49 908	41,50%	120%	0
Total	7 000 000,00	1 304 189	541 316	762 873	41,50%	120%	1,281,576

*Les informations financières contenues dans ce tableau sont présentées par l'équipe de projet à titre d'information. Les données finales seront directement partagées par la Division des Finances de la FAO (CSF), après leur certification

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

Téléchargez et complétez l'« [Annexe 3 - tableau 8.2](#) », déposez-la dans l'Espace collaboratif (CAFI- votre projet) Google Drive en indiquant l'hyperlien ici et transmettez-la par email en même temps que ce rapport. **Le présent rapport sera considéré incomplet sans ce document.**

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG est envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, **avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI (et du FONAREDD en RDC)**

Note importante : le total des montants décaissés par effet et produit (plus couts) de l'onglet 1 doit correspondre au total des montants décaissés par catégorie UNDG transmis par les services financiers au MPTF via le système UNEX.

c) Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur ⁹	Dépenses cumulatives en US \$ ¹⁰	Commentaires
<u>Effet 1 : Agriculture</u>	NA	4 580 911¹¹	-
Produit 1.1 du document de projet	NA	4 580 911¹²	-
A 1.1.1 Sélection des bénéficiaires et transfert des droits d'accès sur les terres du PRONAR	100% selections 49% transfert des droits	88 445	331 Bénéficiaires ont un droit d'accès effectif à la terre, sur les 500 sélectionnés. L'installation des bénéficiaires se poursuit et prendra fin en Mai 2026.
A 1.1.2 Élaboration des plans d'affaire durables pour le déploiement des plantations	43%	96 721	13 Plans d'Affaires sur les 30 PA en objectif
A 1.1.3 Établissement et suivi des plantations forestières et agroforestières	38.07%	4 380 418	1 028 ha mis en place sur les 2700 ha en objectif
A 1.1.4 Déploiement du plan de communication et sensibilisation	66,67%	15 326	21 outils de communication développés sur les 30 en objectif
Total		4 580 911	

d) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

⁹ Reporter la valeur indique dans le tableau 2.

¹⁰ Tels qu'indiqués dans la colonne G du tableau 5.1.

¹¹ En vertu du protocole d'accord (*Memorandum of Understanding*) et des Accords standards signés avec le MPTF, qui stipulent que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les effets et produits du cadre de résultat du programme ».

¹² En vertu du protocole d'accord (*Memorandum of Understanding*) et des Accords standards signés avec le MPTF, qui stipule que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les effets et produits du cadre de résultat du programme ».

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire			
Foncier			
Agriculture			
Forêt			
Energie	7 000 000	541 316	5 421 145
Mines et Hydrocarbures			
Démographie			
Gouvernance			

7.2 Suivi des Contrats

En accord avec le Manuel d'Opérations de CAFI, lister les entités auxquelles des contrats (approvisionnements) ou des accords (partenariats) de plus de 100,000 dollars ont été **signés**, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d'elle. Si vos procédures le permettent, joindre une copie du contrat (qui ne sera pas rendue publique).

Suivi des contrats

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type (ONG internationale, ONG nationale, entité publique, secteur privé, autre)	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires sur les livrables attendus
2404320	Appui à l'entretien et la mise en place des plantations agroforestières dans les zones d'intervention du projet PROREP (phase 2)	ONG internationale	Centre de recherche	1 639 127,20	26/11/2024	26/11/2024	25/05/2026	26/11/2024	La sélection des bénéficiaires a été clôturée. La mise en place des plantations et l'installation des bénéficiaires sont en cours jusqu'à la clôture de protocole d'accord.

Sous-type

ONG Nationale	Entité publique	Secteur privé
Organisation non gouvernementale (ONG) nationale	Administration publique nationale	Entreprise nationale
Comité Local de Développement (CLD)	Administration publique provinciale	Bureau d'étude
Comité Local de Gestion (CLG) pour les Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL)	Université	Coopérative
Autre	Centre de recherche	Entreprise internationale
	Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG)	Autre
	Autre	

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Au 31 décembre 2025, le projet affiche un taux de décaissement cumulé de 120 % (rapport entre les dépenses cumulées et le total des transferts de fonds reçus) et un taux d'exécution budgétaire de 77,44 % (rapport entre les dépenses cumulées et le budget total du projet).

Le projet connaît actuellement un déficit de liquidité, dû à un niveau de dépenses supérieur au montant total des transferts reçus. Ce dépassement s'explique par le retard dans le décaissement du reliquat de la deuxième tranche, celui-ci étant strictement conditionné au respect des exigences fixées par le Conseil d'administration de CAFI (session EB.2023.32), telles que présentées ci-dessous:

- a) La mise en place effective de 600 ha de plantations agroforestières à vocation énergétique
- b) La production des 900,000 plants nécessaires à la plantation des 734 ha additionnels en pépinière ;
- c) L'opérationnalisation des Comité Locaux de sélection, l'existence de critères d'attribution des lots aux bénéficiaires approuvés et des premiers bénéficiaires sélectionnés
- d) La soumission d'un plan de travail budgétisé pour les 42 mois restants du projet ajusté en fonction des retours d'expérience revu en COPIL du projet
- e) L'organisation du Comité de Pilotage du projet et l'approbation du plan de travail budgétisé en février 2024 prenant en compte les retours du CAFI
- f) Une évaluation indépendante positive du programme

La mise en œuvre de ces exigences a nécessité la signature de contrats avec des partenaires d'exécution. Or, ces engagements contractuels sont encadrés par les procédures d'achat de la FAO, qui ne permettent pas la fragmentation des contrats. A titre d'exemple, le contrat signé avec le GRET couvre la réalisation de 2 700 ha sur une période de 18 mois. Il s'agit d'un engagement d'un gros montant mais qui permettait la réalisation de l'activité à travers un seul contrat. Il est à noter que cet engagement a été fait en novembre 2024 bien avant la mission de vérification.

Tous ces engagements ont été pris dans le but d'éviter de manquer deux importantes campagnes de plantation : celle de mars – mai 2025 et celle d'octobre – décembre 2025 et dont la réalisation était cruciale pour l'atteinte des objectifs du projet qui devrait clôturer en décembre 2026 et pour répondre aux attentes

des bénéficiaires et du gouvernement, même si le dernier décaissement n'aura pas encore été confirmé à ce moment-là.

Ces engagements ont généré des obligations financières supérieures aux montants effectivement reçus à ce stade, expliquant ainsi le dépassement constaté.

Le montant final des dépenses ne sera connu qu'après la clôture de ces protocoles d'accord avec les partenaires de mise en œuvre et la réception de leurs rapports financiers finaux. La FAO anticipe qu'une partie de ces engagements ne se matérialisera finalement pas en dépenses effectives.

Une demande de décaissement a été soumise au bailleur après la mise en œuvre de l'ensemble de ces conditions afin de couvrir ce besoin de trésorerie. Toutefois, le décaissement de la dernière tranche étant conditionné aux résultats de la vérification indépendante la demande a été rejetée en raison des résultats jugés non satisfaisants par cette dernière.

Au titre de l'exercice 2025 (01/01/2025 – 31/12/2025), le taux de décaissement, rapporté au PTBA 202 5, s'établit à 55,46 %. Ce niveau d'exécution, inférieur aux prévisions, s'explique principalement par des contraintes majeures de mise en œuvre. D'une part, l'absence prolongée de personnel clé, notamment le Conseiller technique, dont le remplacement n'est intervenu qu'au dernier trimestre à la suite d'une démission a fortement affecté la conduite des activités. D'autre part, le démarrage tardif des activités, consécutif à la validation du PTBA par le COPIL seulement à la mi-avril, a également contribué à ce faible taux d'exécution budgétaire.;

Sur le plan des ressources humaines, comme indiqué ci-dessus, la quasi-totalité du personnel travaillant à temps plein sur le projet est désormais mobilisée, y compris le Conseiller technique, bien que tardivement, ce qui a eu un impact significatif sur la mise en œuvre des activités. En avril 2025, la chargée de communication a démissionné du projet et le processus de son remplacement est en cours.

Le budget des activités axées sur l'égalité des sexes et sur l'autonomisation des femmes est inclus dans le budget global du projet.

7.4 Mobilisation de ressources

N/A

7.5 Audits

Indiquer s'il y a eu des audits et quels sont leurs résultats :

Une vérification indépendante a eu lieu couvrant la période allant de 18 février 2022 au 31 décembre 2024. L'organisme de vérification (OV) a évalué essentiellement la performance de deux indicateurs. Chaque indicateur en calculant l'écart en pourcentage entre les résultats déclarés par le projet et les résultats vérifiés par l'OV. Pour l'indicateur 1.1 (Hectares d'agroforesterie), le projet a indiqué que 562 hectares ont été plantés dont 147 ha en régimes agroforestier. L'organisme de vérification (OV) a constaté que 147 hectares ont été effectivement plantés avec des arbres et des cultures constituant de l'agroforesterie. Toutefois, ces parcelles ne respectent pas tous les critères de qualité, notamment le suivi, l'entretien et le regarnissage. L'organisme de vérification a conclu : Une faible performance (<30 %). Pour l'indicateur 1.2 (nombre de bénéficiaires), le projet a déclaré 100 bénéficiaires inclus dans le projet. L'organisme de vérification (OV) a confirmé 99 bénéficiaires. L'organisme de vérification a conclu : Une Excellente performance (>90 %). En considérant les deux indicateurs de manière équivalente, l'organisme de vérification (OV) évalue une performance combinée de performance modérée (50 %).

L'organisation de mise en œuvre a émis des préoccupations de contexte et des limites concernant la méthodologie de vérification notamment la non prise en compte des retards de démarrage du projet (indépendante de l'organisation de mise en œuvre) ainsi que les prescriptions de référence inscrites dans le document de projet sur la mise en place des plantations forestières uniquement à la première année. Aussi la vérification a été faite sur un échantillon non représentatif de 10 ha seulement (et de surcroît à risque) sur les 147 ha. La FAO reconnaît tout de même l'insuffisance du système de suivi/évaluation du projet. Une réponse du management de la FAO aux conclusions du rapport de vérification a été soumise à CAFI.

Le Conseil d'administration du CAFI a pris note des conclusions spécifiques de la vérification indépendante du projet concernant la mise en place effective de plantations agroforestières. L'organisme de vérification n'a pas atteint un niveau d'assurance raisonnable quant à l'exactitude et à l'absence d'inexactitudes significatives du nombre d'hectares de plantations agroforestières déclaré par le projet. Seuls 147 hectares sur les 562 hectares plantés pendant la période de suivi répondent à la définition de l'agroforesterie selon la description de l'indicateur, qui comprend à la fois les arbres plantés et les cultures agricoles faisant l'objet de contrats d'agroforesterie actifs. Sur ces 147 hectares faisant l'objet de contrats agroforestiers actifs et d'utilisations des terres, l'équipe d'évaluation n'a pas pu atteindre un niveau d'assurance raisonnable quant au fait qu'ils ont été surveillés et gérés conformément aux procédures internes, en particulier les calendriers et les activités établis en matière de plantation, de surveillance de la mortalité, d'entretien et de plantation d'espaces vides. Le Conseil d'administration a rejeté par conséquent le transfert du solde de la 2^{ème} tranche de 2 490 000 USD.

7.6 Révisions budgétaires

N/A.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

Il s'agit, notamment de présenter le système de suivi et comment les organes de gouvernance du projet ont permis d'ajuster la stratégie de mise en œuvre du projet.

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Le suivi est assuré par l'intermédiaire de différents mécanismes/structures :

- Comité de pilotage (COFIL) : Le principal organe de suivi du projet est le Comité de pilotage (COFIL). Il a vocation à prendre des décisions sur les grandes orientations du projet et à valider les plans de travail budgétisés annuels (PTBA). Il a été institué sur décision de la Ministre de l'économie forestière. Il est présidé par le Directeur de Cabinet du ministre de l'Économie forestière (MEF) et co-présidé par un représentant du bureau de la FAO. Il réunit les administrations impliquées dans la mise en œuvre du projet, les partenaires d'exécution, les représentants de la société civile et des peuples autochtones et des représentants du secteur privé et des institutions financières. Il se réunit deux fois par an pour parcourir les avancées du projet et valider un plan de travail annuel. Depuis le démarrage du projet, le COFIL s'est réuni 3 fois : le 10 octobre 2023 et le 29 mars 2024. Le troisième COFIL s'est tenu le 16 avril 2025 et il a permis de valider le plan de travail budgétisé pour 2025, le budget de la demande fonds restant auprès de CAFI et le rapport de l'exercice 2024.
- Comité technique (COTECH) : Le second organe de suivi du projet est un comité technique (COTECH). Il a pour mission d'assurer la conformité technique du projet en fournissant un appui/conseil à l'Unité de Gestion de Projet (UGP) et en assurant l'échange d'information sur la

mise en œuvre du projet entre les agences gouvernementales. Après la première réunion du COTECH tenue le 19 avril 2024, la deuxième réunion s’est tenue le 11 avril 2025. Elle a discuté sur différents points techniques dont la révision des densités des arbres en passant à 833 plants/ha suivant les écartements de 4m x 3m afin de permettre aux cultures associées de bien se développer. Suite aux divers constats inhérents au taux de mortalité non négligeable de l’exercice 2024, le COTECH a recommandé de se rapprocher de l’institut de recherche forestière (IRF) pour un diagnostic des causes du taux élevé de mortalité. Elle a aussi pris des mesures correctives sur les itinéraires techniques, la logistique agricole dont l’arrosage, sur le renforcement de capacité des bénéficiaires, le développement des plans d’affaires, la sécurisation des terres et la sélection des bénéficiaires.

- L’Unité de Gestion de Projet (UGP) : UGP comprend les coordonnateurs nationaux du PROREP et du PREFOREST et le staff recruté sur le projet par la FAO (10 employés recrutés actuellement en plus des deux chauffeurs – dont 03 femmes) auquel il faut ajouter les 4 techniciens animateurs (02 femmes et 2 hommes) déployés sur le terrain. L’UGP se réunit une fois par semaine pour partager l’état d’avancement du projet et programmer les activités. En plus du suivi des activités mises en œuvre par les partenaires d’exécution du projet - dont GRET, PRONAR et SNR - l’UGP organise à intervalles réguliers ses propres missions de suivi sur le terrain dont les rapports sont disponibles.

Suivi et Evaluation : Pour le suivi des indicateurs d’impact et de résultats, un système de Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage (MEAL) est en cours de développement pour l’ensemble du projet PREFOREST dont PROREP est un cofinancement. Le développement de système a été confié à la structure AGROMAP et dont les premiers résultats produits ont été jugés insatisfaisants en termes de qualité. Des recommandations de révision sont en cours avec la prise en compte de l’outil Ground Open Foris de la FAO pour le suivi des plantations. Ce système de suivi et évaluation sera utilisé pour faire le suivi des acquis du projet PROREP, au-delà de sa clôture, par le projet PREFOREST.

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
Rapport Technique final 2025	1	1	24/04/2026	Rapport technique 2025 - Google Drive
COPIL de projet	1	1	16 avril 2025	COPIL 2025 - Google Drive
Comité Technique de Gestion	1	1	16 avril 2025	COTECH - Google Drive
Missions de suivi terrain	N/D	7	12/03/2025 04/04/2025 28/04/2025 03/05/2025 01/07/2025 20/10/2025 26/12/2025	Lien des rapports : Rapports de missions - Google Drive Rapports de missions - Google Drive

8.2 Evaluations

Nature de l'évaluation	Date	Conclusions majeures de l'évaluation	Réponse du management	Suivi mise en œuvre des actions à prendre
Vérification indépendante à mi-parcours	20 octobre 2025	« Sur la base des processus et procédures mis en œuvre, l'équipe de vérification n'affirme pas, sans réserve	Rejet du transfert du solde de la 2ème tranche de 2 490 000 USD.	En cours d'échange entre CAFI et le Ministère de l'Economie Forestière suite à la réunion en visioconférence

		ni limitation, que la partie responsable, PROREP, respecte tous les critères et exigences relatifs à tous les indicateurs et au système de suivi et d'évaluation, et émet donc un avis de vérification défavorable. » (cf. page 21 du rapport		du lundi 23 février 2026 sur la présentation options de clôture PROREP
--	--	---	--	--

8.3 Intégration des leçons apprises

Le rapport doit fournir 3 points d'apprentissage majeurs, le plan d'action et leur intégration dans le projet.

N°	Leçons apprises
1	<p>Montage et gouvernance du projet: Pour la bonne réussite de tout projet et son démarrage rapide et efficace, il est important de s'accorder et de clarifier au préalable son ancrage et ses arrangements institutionnels ainsi que ses modalités opérationnelles et de mise en œuvre dès sa conception et son développement. Ceci éviterait des incompréhensions futures et les retards du démarrage du projet.</p> <p>La diversité des parties prenantes constitue une richesse, car elle permet de tirer parti des avantages comparatifs de chacun et favorise une gestion du projet concertée, intégrée et transparente.</p> <p>La coordination entre les parties prenantes demeure un défi majeur, en raison de la coexistence de procédures opérationnelles et décisionnelles propres à chaque structure. Une attention particulière doit être accordée aux mécanismes de coordination dès le démarrage du projet.</p> <p>La coexistence de plusieurs structures dans la gestion des opérations de plantation peut engendrer des doublons et compliquer le suivi des activités. Il est donc essentiel de définir, clarifier et formaliser les rôles et responsabilités de chaque acteur dès la phase initiale du projet.</p> <p>Les Comités techniques et les Comités de pilotage se sont révélés être des instances clés de gouvernance, grâce à leur forte représentativité des principales parties prenantes du projet.</p> <p>L'examen préalable des questions par les Comités techniques a constitué un atout majeur, en facilitant l'analyse approfondie des enjeux et en améliorant la qualité et l'efficacité de la prise de décision au niveau des Comités de pilotage.</p>
2	<p>Ressources humaines : La stabilité des ressources humaines dès le démarrage du projet est essentielle pour garantir une mise en œuvre efficace, en particulier dans un contexte de projets complexes caractérisés par des défis et des enjeux élevés comme celui-ci.</p> <p>L'instabilité du personnel technique et opérationnel, marquée par de nombreuses démissions, et le démarrage tardif du projet ont causé des retards dans la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats escomptés</p> <p>La disponibilité permanente des postes clés, notamment du Conseiller Technique Principal (TCP), du chargé des opérations et du chargé du suivi-évaluation, est indispensable. Face aux difficultés de recrutement à l'international, l'option d'un TCP ou chargé des opérations national qualifié pourrait constituer une alternative comme c'est le cas dans d'autres pays comme la Côte d'Ivoire.</p>
3	<p>Plantation agroforestière avec les communautés: L'agroforesterie communautaire à vocation bois-énergie est une innovation progressive, dont l'appropriation par les bénéficiaires s'améliore avec la croissance des plantations et la perspective de revenus futurs (vente du bois et PSE).</p> <p>La reconnaissance des droits de gestion et de propriété des arbres renforce l'adhésion des communautés, en particulier des populations autochtones, et rend tangible le concept de propriété forestière à l'échelle des parcelles agricoles.</p> <p>La sécurisation des droits fonciers et arborés constitue un levier structurant pour l'évolution des systèmes de production, favorisant l'intégration durable de l'agroforesterie dans les pratiques locales.</p>
4	<p>Suivi-évaluation: La mise en place précoce d'un système de S&E opérationnel est essentielle : Un dispositif de suivi-évaluation fonctionnel dès le démarrage du projet est indispensable pour assurer un suivi efficace des indicateurs, des activités et de l'atteinte des objectifs.</p> <p>Les études de référence doivent précéder toute mise en œuvre effective : À l'instar des activités de CLIP, la réalisation des études de référence avant le lancement des activités est cruciale pour établir une situation de départ fiable et mesurer correctement les progrès.</p>

	Le renforcement des capacités en S&E est un facteur clé de succès : L'Unité de Gestion du Projet (UGP) doivent être formés au suivi-évaluation. Les partenaires de mise en œuvre doivent intégrer un spécialiste S&E au sein de leurs équipes afin d'améliorer la qualité du suivi et du Reporting.
--	---

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

Indiquer sous forme de tirets toute modification importante dans les stratégies, les objectifs ou les cibles du projet en présentant les justifications à de telles modifications (sur la base du Tableau évaluation de la performance de la Section 4.1) ainsi que les dates d'approbations obtenues par la structure de gouvernance du projet pertinente.

9. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Les actions, politiques et réformes prévues dans le Plan d'investissement et visant à réduire la déforestation ont un impact particulier sur les femmes.

Au cours de la période de rapportage, le PROREP n'a pas mené beaucoup d'activités spécifiques au genre. Toutefois, l'Unité de gestion du projet a veillé pour que les femmes et les populations autochtones accèdent gratuitement à la terre et que leurs droits d'usage soit garantis et participent pleinement aux sessions de développement de capacité. Encourager les femmes, les jeunes et les populations autochtones à utiliser le mécanisme de gestion des plaintes pour remonter les informations et la formation en agroforesterie sur le terrain sont également des moyens qui a permis une inclusion des populations vulnérables.

Veillez expliquer comment le projet a tenu compte des aspects ci-dessus (désagrégation des indicateurs, recrutement de personnel, représentation dans les instances de décision, consultations spécifiques etc...)

En 2025, le projet a fait face à des départs de certains membres de l'équipe. 5 recrutements ont été réalisés dont une femme, recrutée comme coordonnatrice départementale basée à Ngo. Dans la sélection des bénéficiaires, les femmes ont été priorisées comme bénéficiaires.

Remplir le tableau suivant dans l'objectif de donner un aperçu des réalisations et intégrer certains exemples concrets (bonnes/mauvaises pratiques).

Suivi des aspects Genre

Critère	ctivités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités	Renforcer les connaissances des femmes en matière d'agroforesterie, de foresterie et de changement climatique.	76 femmes et 35 autochtones (16 femmes) font partie des 164 bénéficiaires formés sur la mise en place des boutures de manioc dans les interlignes à Ngo et Ignié.	
	Soutenir les femmes ou les groupes de femmes dans l'acquisition de droits fonciers dans le cadre du projet.	109 femmes et 47 autochtones ont signé les accords leur donnant un accès sécurisé à la terre. Soit 51% de femmes et 17% des PA.	Besoin de révision du format des contrats de sécurisation des terres en y prenant en compte la succession du bénéficiaire.
	Sensibiliser/former les femmes, les jeunes et les personnes âgées aux techniques d'agroforesterie pour atténuer le changement climatique.	109 femmes et 59 PA informés et formé sur le terrain	

	Accroître l'accès des femmes, des jeunes et des personnes âgées au mécanisme de règlement des griefs du projet.	200 femmes sensibilisées et 74 PA	
Suivi-évaluation	Aucune activité cible spécifique des PA n'a été réalisée. Toutefois une activité de sensibilisation pour la révision des contrats d'accès au foncier était prévue	N/A	Arrêt du projet par le CAFI suite à la vérification indépendante

Y a-t-il eu des obstacles sur le plan de la préparation et la mise en œuvre de ces activités ? Comment le projet les a-t-il surmontés ?

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui , indiquer la date : Non

Dans l'affirmative, veuillez

- 1) Fournir un hyperlien à cette étude
- 2) Décrire brièvement ses conclusions majeures et/ou mises à jour au cours de la période
- 3) Indiquer si des révisions ont été effectuées

b. Plan de gestion environnementale et sociale

Le respect des standards nationaux REDD+ dans la mise en œuvre des programmes financés par le CAFI est une obligation pour tous les projets financés au Congo. Cette prise en compte de normes de sauvegardes environnementales et sociales est envisagée à toutes les étapes de mise en œuvre du projet. A cet effet, le projet a mis en place un plan de gestion environnemental et social (PGES) qui a été validé par le siège de la FAO et par le Fond vert pour le climat en 2025.

1) Le projet a-t-il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez :

1. Fournir l'hyperlien : [_ Plan de Gestion Environnemental et Social - Google Drive](#)

2. Décrire la mise en œuvre et suivi du plan de gestion environnementale et social au cours de la période

La mise en œuvre et le suivi du plan de gestion environnemental et social s’est fait sur la base des activités organisées et du suivi de l’impact de chaque activité.

Activité	Risque	Mesure d’atténuation	Suivi
Sélection des bénéficiaires	Les femmes et les populations autochtones (PA) risquent d’être discriminé lors de la sélection	Placer les représentants des femmes et des PA dans les comités locaux de sélection Veiller à la participation de 30 % de femmes	2 représentants des PA ont participé à la sélection des bénéficiaires. Les femmes n’ont pas été représentées mais le projet à veiller à la sélection des femmes à travers la point focale femmes du projet dans le district de Ngo. Les femmes ont représenté 49% des personnes sélectionnées
Etablissement d’accord formels et renforcement des droits d’accès à la terre	Les populations ne connaissent pas leurs droits et obligations mentionnés dans les accords	Sensibiliser les bénéficiaires pour leur expliquer les accords avant tout engagement	Les 240 bénéficiaires installés en 2025 ont été sensibilisés et ont compris les droits et obligations de chaque partie sur l’accord qui lie chaque bénéficiaire au PRONAR
Transfert des droits d’accès à la terre aux petits exploitants	Les femmes et les PA risquent de ne pas être pris en compte Le chevauchement des parcelles risque de créer des conflits entre la superficie appartenant au PRONAR et la superficie des familles terriennes	Veiller à l’installation effective des femmes et des PA sélectionnés Cartographier les terres des bénéficiaires pour éviter les confusions des limites	109 femmes et 47 autochtones ont été installé avec l’appui du comité local Une cartographie des parcelles a débuté avec l’outil Open Tenure. Elle consiste à délimiter les superficies de chaque bénéficiaire et annexer les limites sur son contrat
Sensibilisation sur le système agroforestier	Les PA n’ayant pas le bon niveau et novice aux activités agroforestières risquent de ne pas comprendre	Sensibiliser dans des langues accessibles à la communauté	Les langues locales ont été utilisées pour informer sur le système agroforestier

3. Indiquer s’il y a des retards ou problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du PGES au cours de la période

La mise en œuvre du PGES a connu un retard. Certaines activités prévues en décembre 2025 ont dû être reportées suite à la proposition de clôture prématurée du projet par CAFI

c. Gestion des plaintes et recours

Le mécanisme de gestion des plaintes et de feedbacks a été mis en place et est fonctionnel depuis octobre 2023. Deux numéros de téléphone ont été activés pour la réception des plaintes venant des zones d'exécution des activités du projet. Des points focaux pour ce mécanisme ont été identifiés localement pour fournir une assistance avec la soumission et résolution des plaintes.

Actuellement, tous les partenaires ont été formés à la gestion des plaintes.

A ce jour et en cumulatif, le projet a reçu 11 plaintes.

Au cours de cette période de référence, le projet a reçu et traité 3 plaintes et 2 retours de commentaires de la part des communautés. Pour les plaintes le canal des points focaux a été utilisé dans le district de Ngo, alors que pour ce qui est des retours de commentaires les communautés ont appelé le numéro du mécanisme de gestion des plaintes.

Plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre des programmes et projets. Il convient d'établir ou de mettre à disposition des mécanismes impartiaux, accessibles et équitables de dépôt de plainte, de résolution des conflits et de recours, et de veiller à ce qu'ils soient accessibles tout au long des consultations et de l'exécution des activités du projet.

- 1) *Le mécanisme de plaintes est-il décrit dans un document spécifique ou sur une plateforme en ligne ? Dans l'affirmative, fournir l'hyperlien :*
- 2) *Veillez fournir le nombre de plaintes enregistrées par le mécanisme de gestion des plaintes, et le nombre de plaintes traitées depuis le début du projet*
- 3) *Veillez fournir un résumé des plaintes déposées pour la période de rapportage*

N°	Lieu	Description de la plainte	Date d'émission	Résolution prise
1	Ngo	Commentaire : Plusieurs bénéficiaires sont absents sur leurs plantations. Le projet doit apporter des solutions parce que l'herbe qui pousse risque de contaminer d'autres plantations avec les risques de feu de brousse	12 octobre 2025	Information remontée au partenaire de mise en œuvre. Les bénéficiaires absents ont été remobilisés et le matériel aratoire est partagé au fur et à mesure pour nettoyer les parcelles.
2	Ngo	Commentaire : Les bénéficiaires aimeraient camper sur les sites. L'UGP avait promis de mettre à disposition des bâches. Les bénéficiaires sont en attente	04 novembre 2025	Des bâches sont en cours d'acquisition. Une distribution sera faite après réception par l'UGP.
3	Ngo	Au lancement du projet, vous nous aviez garanti qu'un hectare nous serait attribué chaque année. Or, en 2025, je n'ai pas bénéficié de l'hectare qui m'était destiné. Si vous n'êtes pas en mesure de me l'accorder, je vous prie de bien vouloir me le préciser clairement, afin que je puisse prendre les dispositions nécessaires et chercher une autre solution, plutôt que de perdre une année entière sans terrain ni culture	03 novembre 2025	Réunion avec le Gret pour la vérification des parcelles mises à des bénéficiaires et communication auprès des bénéficiaires sur la procédure d'octroi des parcelles.
4	Ngo	Les animateurs ont mis à notre disposition des parcelles avec beaucoup d'herbes, non pulvérisées. Pourtant lors du CLIP on avait convenu que chaque bénéficiaire aurait une parcelle nettoyée. La	10 novembre 2025	Sensibilisation des bénéficiaires sur l'effort à apporter à partir de la deuxième parcelle mise à leur disposition. Les bénéfices

		première année cela a été respecté avec la parcelle qui m'avait été attribuée, mais cette année ma nouvelle parcelle n'est pas propre pourquoi ?		obtenus par la vente des premières récoltes servent à sarcler la deuxième parcelle qui avait déjà été pulvérisé mais que l'herbe a envahi à cause du retard d'installation
5	Ngo	La distribution des kits se fait par affinité. Nous les anciens bénéficiaires n'avons toujours pas reçu d'équipement alors que plusieurs nouveaux bénéficiaires ont reçu. C'est injuste	07 décembre 2025	Explication du mode de distribution qui se fait par village

4) *Veillez préciser comment les parties prenantes bénéficiaires ont été activement informées de l'existence et du fonctionnement du mécanisme de plaintes et recours*

Des sensibilisations rapprochées de porte à porte ont permis de sensibiliser les parties prenantes du MGPR. Aussi, les membres du comité locale lors de la réunion de sélection des bénéficiaires ont été sensibilisés. En fin, les bénéficiaires lors de leur installation sur les plantations ont été sensibilisés. Cinq (5) affiches du MGPR sont aussi postés dans chaque village et au niveau des lieux stratégiques telles les maisons des chefs des villages ou les écoles.

5) *Veillez préciser les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur le mécanisme de plaintes utilisé.*

Une formation à l'endroit du spécialiste en sauvegardes et genre et du spécialiste en suivi et évaluation a été organisée par le siège de la FAO sur le mécanisme de gestion des plaintes.

d. Garanties de Cancún

Tel que défini dans le contexte de la CCNUCC et en particulier des décisions de la COP de Cancún sur les sauvegardes, les parties à la COP ayant l'ambition d'accéder aux paiements basés sur les résultats doivent pouvoir démontrer que les garanties de Cancún ajustées au contexte national ont été respectées dans la production des réductions d'émissions concernées. La mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ concourt à la génération de telles réductions d'émissions. Il est donc nécessaire pour tous les programmes, tant sectoriels qu'intégrés, de s'assurer du respect et de rapporter sur ces normes. Dans un premier temps ceci facilite la consolidation des informations au niveau de CAFI, et dans un deuxième temps ces informations pourront être utilisées dans le Résumé des Informations sur les Sauvegardes si soumission à la CCNUCC. Veuillez donc rapporter sur les normes environnementale et sociale.

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Les activités ont été choisies au regard des moteurs de déforestation des zones visées du projet	Le processus d'adoption des pratiques durables va être progressif étant donné que les pratiques locales sont surtout basées sur l'utilisation non durable des ressources forestières existantes.
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le projet encourage une plus grande transparence à travers la communication envers les différentes catégories de parties prenantes. Des comités locaux de sélection et de suivi des activités sont	Les institutions locales manquent de moyens techniques et logistiques pour renforcer la communication. La fréquence des

	mis en place pour l'identification, la sélection des bénéficiaires et le suivi des activités terrain. Ils facilitent les consultations des populations pour les activités de sauvegardes sociales et environnementales.	réunions non respectée, en raison du manque de budget de fonctionnement dudit comité.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Un mécanisme de gestion de plaintes est mis en place par le projet avec deux numéros d'appel afin de recevoir les plaintes des communautés et des autres parties prenantes. Une affiche a été conçue pour illustrer la procédure de réclamation et dépôt des plaintes.	Les populations comprennent tardivement l'intérêt de saisir les numéros mis à leur disposition. D'autres les oublient même et préfèrent passer par les animateurs pour toute communication. Les affiches du MGPR sont vandalisées dans certains villages.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)	Les critères de sélection des bénéficiaires ont été renforcés, avec un accent particulier aux plus vulnérables (femmes, jeunes et autochtones). Ces critères de sélection des bénéficiaires ont permis de sélectionner jusqu'à présent les membres des populations vulnérables	Tous les bénéficiaires y compris les minorités ont les mêmes droits et jouissent pleinement des revenus et des avantages que génèrent leurs surfaces agroforestières proportionnellement aux surfaces reçues.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Les plantations mises en place répondent aux besoins des communautés locales, non seulement pour l'utilisation directe du bois énergie produit de façon durable mais également pour leur permettre de générer des bénéfices économiques à moyen et long terme à travers des activités agroforestières.	
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Voir section 9.2 peuples autochtones Un plan d'engagement des parties prenantes qui prend en compte les spécificités des communautés locales et populations autochtones a été finalisé, validé et mis en œuvre	
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)	Le projet s'associe à des organisations représentant la société civile, les femmes et les peuples autochtones afin d'encourager la participation de ces groupes à toutes les activités. Ces organisations, pour pouvoir être considérées comme des partenaires, doivent respecter les droits humains et ceux des travailleurs, conformément aux règles de la FAO.	
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Les actions programmées sont en accord avec les programmes forestiers nationaux du Congo ainsi qu'aux accords internationaux qui ont été ratifiés par celui-ci	
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Le projet adopte une approche paysage et juridictionnelle au niveau des départements pour éviter le déplacement des émissions entre les secteurs.	
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Des accords sont établis pour la réalisation des travaux prévus par le projet. Un plan de gestion de la main d'œuvre est mis en place pour orienter les partenaires qui recrutent la main d'œuvre pour la mise en place des activités.	

10. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Cette matrice devra mettre à jour ce qui a été identifié dans le document de projet à son approbation (ou l'année précédente pour les projets ayant plus d'une année de mise en œuvre).

- Fournir des détails spécifiques dans les descriptions des risques
- Détailler de manière précise les mesures qui ont été/seront prises pour atténuer les risques et indiquer la personne/l'acteur responsable.
- Expliquer clairement la méthodologie utilisée pour la notation

Dans cette analyse il sera intéressant de commenter l'évolution sur le temps (e.g. un risque estimé à haute probabilité à la formulation peut être revu à la baisse l'année suivante), en expliquer les raisons et si le projet a eu un rôle proactif dans l'atténuation de ces risques.

Gestion des risques

Identification des risques		Traitement du risque			
Description du risque	Catégorie de risque	Évolution du risque (stable, accru, amoindri) lors de l'année de rapportage	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Échéance
Des remaniements au sein des ministères sont susceptibles de créer des freins au bon fonctionnement par une remise en question des acquis ou en raison du temps nécessaire pour informer et harmoniser les points de vue	N/D	Stable	Identification des membres du Comité de pilotage en fonction des structures impliquées en privilégiant des personnes spécifiques pour assurer un meilleur suivi. Maintien des membres du Comité de pilotage identifiés lors des précédentes années.	COFIL	Fin du projet
La mise en œuvre des activités du projet est ralentie par la pandémie de Covid-19.	N/D	Amoindri	Les épidémies de COVID 19 et de Mpox ne sont plus considérées comme des risques au Congo. Une épidémie de choléra a été officiellement déclarée dans la ville de Brazzaville. Ce qui pourrait représenter un danger pour le district d'Igné où les habitants se ravitaillent à Brazzaville. Le gouvernement procède à la sensibilisation, la surveillance et l'amélioration de l'accès à l'eau. Le projet quant à lui demande à la population de suivre les consignes données par le gouvernement à savoir : hygiène stricte (lavage des mains, cuisson des aliments), consommation d'eau potable,	FAO, GRET, Autres partenaires Gouvernement.	Fin du projet

			recours immédiat aux centres de santé en cas de symptômes, et renforcement de la surveillance épidémiologique		
Fraude et corruption	N/D	Stable	Application de procédures de prévention au risque de fraude ou de corruption. Formations obligatoires pour tout personnel recruté par la FAO.	FAO	Fin du projet
Bien que la production durable de bois énergie ait été retenue comme une intervention prioritaire dans le PI REDD+ du Congo, il n'en demeure pas moins que la plupart des bailleurs de fonds du Congo opte davantage pour un changement drastique vers le développement et la vulgarisation des énergies propres. Cette préférence programmatique pourrait fragiliser l'impact et la durabilité des activités du projet relatives à la production de bois énergie légale et durable.	N/D	Stable	Les bailleurs reconnaissent l'importance de travailler sur la problématique du bois énergie pour combler les besoins énergétiques du pays.	Gvt, UGP	Fin du projet
Les productions et zones d'intervention ne sont pas alignées avec les zones qui seront identifiées lors du développement du schéma d'approvisionnement en bois énergie du bassin d'approvisionnement de Brazzaville	N/D	Stable	Les zones d'intervention du projet font partie du domaine de l'Etat et sont positionnées pour favoriser l'approvisionnement de Brazzaville en bois de chauffe et charbon.	FAO, GRET	Fin du projet
Les programmes dans la même zone (PDAC de la BM et PAJE du FIDA) qui incluent des objectifs de production de manioc à grande échelle peuvent entraîner une surproduction et une baisse des prix de vente localisés et ainsi fragiliser la rentabilité des plans d'affaires	N/D	Stable	Le manioc est la base de l'alimentation au Congo et présente une demande très importante et assez constante. La production de manioc des autres programmes similaires au PROREP ne devrait pas influencer sur le cours des prix au Congo. Les Plans d'affaire développés par les bénéficiaires visent à diminuer ce risque.	FAO, GRET	Fin du projet
Le nombre d'institutions intervenant dans la mise en œuvre du projet avec des interventions quasi-identiques et des capacités techniques et opérationnelles différentes pose un défi important de coordination et de calibrage des rôles et responsabilités	N/D	Stable	Le choix de collaboration avec un partenaire déterminé est basé sur le mandat et les capacités de ce partenaire. Il est vrai que des structures telles que le PRONAR et le SNR montrent des mandats qui peuvent se chevaucher, mais chacun est choisi pour un travail spécifique qui n'influe pas sur le travail de l'autre.	FAO, Comité de pilotage	Fin du projet
La mise en place de la première saison de plantations doit se faire	N/D	Accru	Les retards de démarrage du projet ont malheureusement confirmé ce risque. La	FAO, GRET	Fin du projet

durant une saison/période déterminée et propice.			première campagne s’est faite très en retard par rapport au calendrier prévisionnel et en fin de saison des pluies. Ceci a eu des conséquences sur le niveau de mortalité observé. Toutefois, durant la deuxième période de plantation le projet a respecté la période culturale propice aux plantations.		
La disponibilité des plants en temps opportun, en quantité, qualité et diversité des espèces constitue un préalable pour l’établissement effectif des plantations	N/D	Stable Accru	Ce risque est un risque vérifié et qui nécessite une attention accrue de la part de l’UGP. Afin de minimiser le risque de pénurie, l’UGP a diversifié les sources d’approvisionnement en signant des contrats avec différentes structures et différentes pépinières.	FAO, GRET	Fin du projet
L’intérêt des bénéficiaires est primordial pour l’adoption des systèmes agroforestiers, et les bénéficiaires sont disponibles en nombre dans les zones aux alentours des blocs visés par le projet.	N/D	Stable Accru	Malgré des campagnes de sensibilisation, la concurrence sur la mobilisation des agriculteurs existe avec d’autres initiatives (SNPC, ENI, etc.). Le projet a donc ciblé une communication soulignant les avantages à long terme de s’impliquer dans le projet. Le projet avait constaté une hésitation des communautés à s’engager au projet du fait de la présence du projet Ecozamba (SNPC) à cause de la stratégie de ces projets qui recrutaient les bénéficiaires comme travailleurs avec un salaire mensuel. Une fois les premières récoltes effectuées par les premiers bénéficiaires du projet, un nombre important de potentiels bénéficiaires ont saisi le projet pour s’inscrire en tant nouveaux bénéficiaires.	FAO, GRET	Fin du projet
Des mesures doivent être prises afin d’éviter un possible accaparement des terres par la sélection de bénéficiaires qui ne seraient pas légitimes	N/D	Stable	Les questions foncières font partie intégrante des critères de sélection des bénéficiaires du projet. Des contrats d’utilisation des terres sont progressivement conclus entre les bénéficiaires et le PRONAR. Seuls les bénéficiaires ayant signé un contrat d’utilisation des terres avec le PRONAR sont installés.	FAO, GRET	Fin du projet
Le succès de la mise en place des systèmes agroforestiers conduit à une augmentation de la	N/D	Stable	Les bénéficiaires ont été informés après chaque installation, de l’importance	FAO, GRET	Fin du projet

déforestation en dehors des sites du projet (fuite vers les autres régions / départements).			de travailler sur les sites du projet afin de concentrer le stock de carbone et empêcher de le disperser. Toutefois, il leur est recommandé également de reproduire le model dans d'autres zones.		
Les espèces végétales promues sont inappropriées (ex. risque d'envahissement) et les feux de brousses peuvent détruire les plantations	N/D	Stable	Les espèces utilisées sont déjà valorisées au niveau local. Elles sont également conformes aux normes environnementales selon les exigences de la FAO.	FAO, GRET	Fin du projet

10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (reporter ci-dessous combien de cas allégés, en cours d'investigation et/ou ayant conduit à des sanctions pour la période de rapportage, et une brève description de chacun des cas)	Non
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		X
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions		X

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	0/0	5/5
Nombre de consultants formés / nombre total	0/0	11/11
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0/0	17/17
Exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	4	9
Nombre de consultants formés / nombre total	0	11
Nombre de sous-contractants formés / nombre total		

Pour rappel, tel que décrit dans les accords-cadres entre les organisations de mise en œuvre et le MPTF-O, dans le cas où le service d'enquête d'un organisme de mise en œuvre détermine qu'une allégation relative à la mise en œuvre des activités dont cet organisation de mise en œuvre est

responsable est suffisamment crédible pour justifier une enquête, la dite organisation doit en informer **rapidement** le Conseil d'administration de CAFI et l'Agent administratif du Fonds (MPTF-O), dans la mesure où une telle notification ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, les perspectives de recouvrement des fonds ou la sûreté ou la sécurité des personnes ou des actifs.

11. Récapitulatif des livrables

Rapport technique final 2025: [Rapport technique 2025 - Google Drive](#)

Plan de Travail Budgétisé Annuel (2025) : [PTBA 2025 - Google Drive](#)

Estimation CO2 : [Calcul des émissions CO2 - Google Drive](#)

[Géoréférencement des plantations](#) : [Géoréférencement des parcelles - Google Drive](#)

Plan de Gestion Environnemental et Social : [Plan de Gestion Environnemental et Social - Google Drive](#)

Rapport COTECH Avril 2025 [COTECH - Google Drive](#)

Rapport COPIL 2025 [COPIL 2025 - Google Drive](#)

Vidéo bénéficiaires PROREP : [Videos et images - Google Drive](#)

12. Annexes

1. Tableaux indicateurs

Rappel : Placer sur [l'Espace collaboratif](#), copier l'hyperlien ici et annexer par email [l'Annexe 1](#) ou en fonction de la nature de votre projet.

[Annexe 1 - Google Drive](#)

2. Annexe 3 / Tableau 8.2

Rappel : Placer sur l'Espace collaboratif, copier l'hyperlien ici et annexer par email le [tableau 8.2](#) relatif aux informations financières complété en format Excel.

[Rapports financiers - Google Drive](#)

Encadré « bénéficiaires »

Encadré : calculer et estimer le nombre de bénéficiaires

Les bénéficiaires reçoivent un soutien qui est défini dans deux dimensions :

Type de soutien

Soutien ciblé (reçu par des **personnes qui peuvent être identifiées et comptées** par le projet **et qui savent qu'elles reçoivent du soutien**)

Soutien non ciblé : reçu indirectement par des **personnes qui ne peuvent pas être identifiées et comptées précisément**. Par exemple : campagnes de communication, enfants dans un foyer dont l'un ou les deux parents reçoivent un appui ciblé.

2) Intensité du soutien

Faible (par exemple, les personnes vivant dans une zone administrative où l'autorité reçoit un soutien au renforcement des capacités)

Moyenne (par exemple, les personnes qui participent à des séances de renforcement de capacité de manière régulière)

Haute (par exemple, les individus qui reçoivent un accompagnement soutenu sur la durée)

Le nombre de bénéficiaires directs est dès lors défini comme le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé et de haute et moyenne intensité.

Le nombre de bénéficiaires indirects est le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé d'intensité moyenne, ou un appui non ciblé d'intensité forte ou moyenne

Si certains bénéficiaires bénéficient plus d'une fois : (eg : les membres d'une communauté qui sont soutenus pour une mise en défens et bénéficient aussi d'une nouvelle route) estimer le détail mais ne pas les comptabiliser deux fois.